



Conseil d'administration

Objet : Procès-verbal
Date : Séance ordinaire du 28 juin 2023
Heure : 15 h (16 h aux Îles-de-la-Madeleine)
Lieu : Vidéoconférence (Zoom)

MEMBRES PRÉSENTS :

- M^{me} Yolaine Arseneau Directrice générale et secrétaire générale
- M. Antonio J. Blouin Groupe socio-économique et président
- M. Paul-André Bourque-Éloquin Entreprise et vice-président
- M. Jean-Philippe Chartrand Groupe socio-économique
- M. Guillaume Chassé Enseignant, campus de Gaspé
- M. Jean-Michel Côté Titulaire de DEC technique
- M. Stéphane Gosselin Professionnel
- M^{me} Josée Laflamme Groupe socio-économique
- M. Serge Rochon Directeur des études
- M^{me} Nancy Vigneau Enseignante, campus des Îles-de-la-Madeleine

MEMBRES ABSENTS :

- M. Malek Arab Groupe socio-économique
- M^{me} France Côté Parent
- M^{me} Junlian Leblanc Titulaire de DEC préuniversitaire
- M^{me} Nathalie Leblanc Parent



POSTES VACANTS

- Représentante ou représentant du personnel de soutien (1)
- Représentante ou représentant — Entreprise (1)
- Représentantes ou représentants des étudiantes et étudiants (2)
- Représentante ou représentant des groupes socio-économiques (1)

ASSISTENT À LA RÉUNION

- M. Charles Flageole Personnel-cadre observateur
- M^{me} Sarah Savage Secrétaire de réunion

PERSONNES INVITÉES

- M^{me} Amélie Gagné Directrice des ressources humaines par intérim
- M^{me} Isabelle Jalbert Directrice des ressources informationnelles
- M^{me} Karoline Morris Directrice des ressources matérielles et financières



PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences et atteinte du quorum;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Déclaration d'intérêts;
5. Suivi des postes au conseil d'administration;
6. Adoption du procès-verbal du 31 mai 2023 :
 - 6.1. Suivi du procès-verbal du 31 mai 2023;
7. Dépôt du procès-verbal du comité exécutif du 31 mai 2023 :
 - 7.1. Suivi du procès-verbal du comité exécutif du 31 mai 2023;
8. Dépôt du procès-verbal du comité exécutif du 14 juin 2023 :
 - 8.1. Suivi du procès-verbal du comité exécutif du 14 juin 2023;
9. Période de questions pour la communauté collégiale.

DÉCISION

10. Budget de fonctionnement 2023-2024;
11. Confirmation du remboursement de la marge de crédit obtenue pour les travaux de construction du gymnase de Carleton;
12. Adoption — Politique de sécurité de l'information;
13. Adoption — Politique de confidentialité;
14. Modification - Règlement n° 2 « *Droits d'admission, droits d'inscription et autres droits afférents aux services d'enseignement collégial* »;
15. Nomination — Direction de l'École des pêches et de l'aquaculture du Québec;
16. Nomination — Direction des ressources humaines;
17. Nomination — Coordination des ressources humaines;
18. Modifications à l'organigramme;
19. Autorisation de signature — direction générale;
20. Appel d'intérêt – Programme de Techniques policières.



INFORMATION

21. Présentation de l'Espace-Conseil d'administration;
22. Correspondances;
23. Dépôt des rapports de votes électroniques;
24. Dépôt des rapports des comités du conseil d'administration;
25. Information du président;
26. Information de la directrice générale;
27. Information du directeur des études;
28. Suivi des travaux à la résidence étudiante;
29. Suivi du campus de Montréal;
30. Suivi des activités à l'international;
31. Élections aux comités du conseil d'administration;
32. Questions diverses;
33. Date de la prochaine séance;
34. Levée de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président ouvre la séance à 15 h 03 et souhaite la bienvenue aux membres.

Le président demande l'autorisation aux membres que la séance soit enregistrée uniquement à des fins de transcription du procès-verbal. Une fois le procès-verbal adopté à la séance suivante du conseil, l'enregistrement sera supprimé.

2. VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET ATTEINTE DU QUORUM

La secrétaire générale procède à la vérification des présences et confirme l'atteinte du quorum.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La secrétaire générale procède à la lecture de l'ordre du jour. Les membres sont invités à ajouter des sujets.

Sur une proposition de M. Stéphane Gosselin, appuyée par M. Paul-André Bourque-Éloquin, il est résolu :

D'adopter le projet d'ordre du jour de la séance ordinaire du 28 juin 2023 en tenant compte des modifications.

Résolution CA-2223-103

Fichier joint : Projet_Ordre du jour_CA_2023-06-28

4. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

Le président invite les membres à signifier tout conflit d'intérêts ou toute apparence de conflit d'intérêts en lien avec un ou des sujets inscrits à l'ordre du jour.

5. SUIVI DES POSTES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Postes à pourvoir :

- Deux postes pour la représentation étudiante;
- Un poste pour le syndicat du personnel de soutien;
- Un poste « entreprise »;
- Un poste pour la représentation des groupes socio-économiques.

Des démarches sont en cours pour pourvoir les postes vacants.

6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 31 MAI 2023

La secrétaire générale est exemptée de la lecture du procès-verbal qui a été acheminé aux membres en conformité avec le Règlement n° 1 de régie interne du Cégep.

Sur une proposition de M. Guillaume Chassé, appuyée par M. Serge Rochon, il est résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 31 mai 2023.

Résolution CA-2223-104

Fichier joint : Procès-verbal_CA_2023-05-31

6.1 SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 31 MAI 2023

La directrice générale présente le suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 avril 2023.

Collaboration avec Merinov

Le président propose d'autoriser les personnes observatrices, M^{me} Sarah Savage et M. Charles Flageoles à être présentes pendant le huis clos.

Sur une proposition de M. Guillaume Chassé, appuyée par M. Stéphane Gosselin, il est résolu :

D'autoriser M^{me} Sarah Savage et M. Charles Flageoles à être présents pendant le huis clos.

Résolution CA-2223-105

Sur une proposition de M. Paul-André Bourque-Éloquin, appuyée par M. Jean-Michel Côté, il est résolu :

D'ouvrir le huis clos à 15 h 14.

Résolution CA-2223-106

Sur une proposition de M. Paul-André Bourque-Éloquin, appuyée par M. Stéphane Gosselin, il est résolu :

De lever le huis clos à 15 h 38.

Résolution CA-2223-107

Il est convenu par les membres que le président du conseil d'administration fasse parvenir une communication officielle au président de conseil d'administration de Merinov en suivi à la communication transmise en juin 2022.

7. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 31 MAI 2023

À chaque assemblée du conseil, la directrice générale fait rapport des principales décisions du comité exécutif spécialement par le dépôt des procès-verbaux des réunions, comme prévu au Règlement n° 1 de régie interne du Cégep.

Fichier joint : Procès-verbal_CE_2023-05-31

7.1 SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 31 MAI 2023

Sanctions des études

DEC : 17 étudiantes et étudiants

AEC : 5 étudiantes et étudiants

Approbation de dépense

Acquisition d'un chromatographe en phase gazeuse avec spectromètre de masse pour le CCTT des pêches — d'un montant de 168 703,48 \$ (avant taxes).

Acquisition d'équipements pour préparation et analyses chimiques — d'un montant de 144 386,23 \$ (avant taxes) pour le lot 3 et de 159 192,12 \$ (avant taxes) pour le lot 7.

8. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 14 JUIN 2023

À chaque assemblée du conseil, la directrice générale fait rapport des principales décisions du comité exécutif spécialement par le dépôt des procès-verbaux des réunions, comme prévu au Règlement n° 1 de régie interne du Cégep.

Fichier joint : Procès-verbal_CE_2023-06-14

8.1 SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 14 JUIN 2023

Sanctions des études

DEC : 82 étudiantes et étudiants

AEC : 3 étudiantes et étudiants

9. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LA COMMUNAUTÉ COLLÉGIALE

En conformité avec la résolution CA-02-176, la secrétaire générale a informé la communauté collégiale qu'une période de questions est prévue à l'ordre du jour de la réunion du conseil.

Aucune question n'a été posée dans les délais prévus.

10. BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2023-2024

La directrice des ressources matérielles et financières, Mme Karoline Morris, présente ce point.

Les faits saillants du budget de fonctionnement 2023-2024 sont présentés :

Le budget de fonctionnement 2023-2024 est équilibré au niveau de l'enseignement régulier, mais globalement, si l'on considère les services autofinancés, il présente un surplus de 349 161\$.

Revenus

- Fonctionnement: Les revenus du Cégep provenant de l'allocation initiale sont en hausse de 1 256 926 \$ comparativement à l'an dernier. En ne tenant pas compte des bourses Parcours qui ne font pas partie de notre budget de fonctionnement comme elles sont attribuées aux étudiants, nous avons un revenu de 356 926\$ de plus que l'an dernier.
- Autres revenus: On note une augmentation des revenus pour les AEC ainsi que les activités de l'international. Une augmentation dans les inscriptions est aussi observée au campus de Montréal, elle s'explique par la reprise des activités de ce campus. Une hausse des revenus d'intérêts bancaires est également observée en raison des inscriptions au campus de Montréal.

Dépenses

- Une augmentation des coûts est observée dans la majorité des postes.
- Une augmentation des salaires et coûts de convention est justifiée principalement par les activités de Collegia autant à Montréal qu'à l'international.
- Il y a eu une reclassification des salaires du personnel d'encadrement ce qui explique également la hausse.

- Une baisse des coûts est anticipée pour le poste « Frais bancaires » en raison du moins grand nombre d'inscriptions prévues à Montréal pour 2023-2024.
- Frais d'information des déplacements et de communication : la hausse est justifiée par les projets à l'international et l'ajustement des allocations pour les déplacements.

Autofinancés

- Le Groupe Collegia prévoit un surplus de 394 762\$
- Pour les résidences et le service de l'activité physique de Gaspé, un budget équilibré est anticipé.
- Le gymnase de Carleton-sur-Mer prévoit une perte de 45 601\$. Le partenariat avec Bouge pour que ça bouge permet de diminuer un peu la perte par rapport à l'an dernier.
- Pour la formation continue pêche, un budget équilibré est également anticipé.

Considérant l'allocation initiale des cégeps transmise par le ministère de l'Enseignement supérieur et les prévisions de revenus et de dépenses pour l'année 2023-2024;

Considérant l'obligation pour le Cégep d'adopter un budget annuel de fonctionnement et de le déposer au ministère de l'Enseignement supérieur avant le 30 juin 2023;

Considérant la recommandation favorable du comité d'audit et des finances à sa rencontre du 28 juin 2023;

Sur une proposition de M. Stéphane Gosselin, appuyée par M. Jean-Michel Côté, il est résolu :

D'approuver le budget de fonctionnement 2023-2024 du Cégep de la Gaspésie et des Îles, tel que présenté, et de le déposer au ministère de l'Enseignement supérieur au plus tard le 30 juin 2023.

Résolution CA-2223-108

11. CONFIRMATION DU REMBOURSEMENT DE LA MARGE DE CRÉDIT OBTENUE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU GYMNASE DE CARLETON

La directrice des ressources matérielles et financières, M^{me} Karoline Morris présente ce point.

Dans le montage financier de la construction du gymnase de Carleton (2011), il a été prévu que le MAMROT (ancienne appellation du MAMH) finançait 80 % des coûts admissibles soit la somme de 3 229 197 \$. Le Cégep a reçu deux financements selon le programme infrastructures Québec Municipalités (PIQM-2008) soit un 1^{er} versement de 2 382 576 \$ en 2012 et un 2^e de 734 548 \$ en 2014. Le Cégep, pour sa part, contribuait pour un montant de 770 000 \$. La ville de Carleton et la MRC d'Avignon complétaient le financement.

Après plusieurs années, avec un nombre incroyable d'intervenants dans ce dossier, nous en sommes venus à une entente pour finalement libérer le montant final à recevoir.

La condition exigée par le MAMROT/MAMH pour libérer le solde final, soit la somme de 112 073 \$, est de fournir une résolution indiquant que la contribution du Cégep, financée à l'époque par une marge de crédit à notre institution financière, est remboursée à ce jour.

Considérant que la part du Cégep dans le projet de construction d'un centre sportif au centre d'études collégiales (CEC) de Carleton-sur-Mer a été initialement financée par une marge de crédit à la Banque Nationale du Canada et que cette dernière a été remboursée;

Considérant la condition exigée par le MAMROT/MAMH de fournir une résolution confirmant le remboursement pour l'obtention du versement final;

Sur une proposition de M. Guillaume Chassé, appuyée par M. Stéphane Gosselin, il est résolu :

De confirmer au MAMROT/MAMH que la part du Cégep dans le projet de construction d'un centre sportif au (CEC) de Carleton-sur-Mer a été initialement financée par une marge de crédit à la Banque Nationale du Canada et que cette dernière a été remboursée.

Résolution CA-2223-109

12. ADOPTION — POLITIQUE DE SÉCURITÉ DE L'INFORMATION

La directrice des ressources informationnelles, M^{me} Isabelle Jalbert, présente ce point.

L'application de la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (LRQ, chapitre. G-1.03), de la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels (RLRQ, 2021, chapitre 25), et de la Directive gouvernementale sur la sécurité de l'information (2021) du Secrétariat du Conseil du trésor du Québec applicable aux organismes publics, impose des obligations importantes aux établissements collégiaux.

Pour se conformer et répondre à ses obligations réglementaires et légales, le Cégep de la Gaspésie et des Îles doit adopter, garder à jour et veiller à l'application d'une politique sur la sécurité de l'information (SI). Cette politique assure la mise en place des processus formels de la sécurité de l'information, afin d'encadrer la gestion des risques, la gestion des accès aux actifs informationnels, la gestion des incidents et la gestion de la continuité des activités.

Considérant l'avis favorable du comité de direction pour l'adoption de la politique;

Considérant l'article 2.04 du Règlement de régie interne qui confie au conseil d'administration la responsabilité d'adopter toutes modifications aux politiques et aux règlements du Cégep de la Gaspésie et des Îles;

Sur une proposition de M. Jean-Michel Côté, appuyée par M. Paul-André Bourque-Éloquin, il est résolu :

D'adopter la *Politique de sécurité de l'information*.

Résolution CA-2223-110

Fichier joint : *Politique de sécurité de l'information*

13. ADOPTION — POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

La conseillère en ressources humaines et affaires corporatives, M^{me} Sarah Savage, présente ce point.

La Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels (ci-après la « Loi 25 ») actualise l'encadrement applicable à la protection des renseignements personnels, dont la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (ci-après la « Loi sur l'accès »).

Le Cégep de la Gaspésie et des Îles est désormais tenu d'adopter et d'assurer l'application d'une politique de confidentialité rédigée en des termes simples et clairs puisqu'il recueille, par un moyen technologique, des renseignements personnels.

Considérant les nouvelles obligations imposées par la Loi 25;

Considérant l'avis favorable du comité de direction pour l'adoption de la politique;

Considérant l'article 2.04 du Règlement de régie interne qui confie au conseil d'administration la responsabilité d'adopter toutes modifications aux politiques et aux règlements du Cégep de la Gaspésie et des Îles;

Sur une proposition de M. Jean-Philippe Chartrand, appuyée par M^{me} Nancy Vigneau, il est résolu :

D'adopter la *Politique de confidentialité*.

Résolution CA-2223-111

Fichier joint : *Politique de confidentialité*

14. MODIFICATION — RÈGLEMENT N° 2 « DROITS D'ADMISSION, DROITS D'INSCRIPTION ET AUTRES DROITS AFFÉRENTS AUX SERVICES D'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL »

Le directeur des études, M. Serge Rochon, présente ce point.

Le Règlement n° 2 porte sur les différents frais chargés aux étudiants et aux étudiantes (admission, inscription, frais afférents et frais de scolarité), ainsi que leurs modalités de perception et de remboursement.

Selon l'article 3.02 *Autres frais d'admission* (page 4), il est mentionné que l'étudiant ou l'étudiante doit acquitter des droits d'admission supplémentaires lorsqu'il ou elle demande au Cégep de procéder à une analyse comparative à des fins de reconnaissance de formation scolaire. Les frais indiqués sont de 75 \$.

Des précisions sont proposées à cet article afin de mieux répondre à la réalité, en fonction du nombre de plans de cours analysés, et d'assurer l'équité dans le traitement des demandes qui, pour l'instant, varie selon l'interprétation de l'article. La plupart des cégeps prévoient un montant fixe par plan de cours et, dans certains cas, un montant maximal.

La Direction des études souhaite proposer une modification de cet article, lequel est applicable tant à la formation régulière qu'à la formation continue. À la suite des discussions, les membres de la commission des études conviennent que cette modification est à l'avantage des étudiantes et étudiants du fait qu'elle assure une plus grande équité de traitement, élimine des coûts pour certaines demandes, tout en respectant la charge administrative qu'implique le processus d'analyse comparative.

De plus, lors des discussions tenues par les membres de la commission des études, il a été entendu que l'encadré de l'article 7.16 (page 8) se devait d'être supprimé. En effet, étant donné le contexte postpandémique, les étudiantes et étudiants ne sont plus autorisés à débiter leur formation à distance. Il va donc de soi que tous les étudiantes et étudiants qui confirment leur inscription sont sur le territoire avec des documents d'immigration valide. Cette note n'est donc plus nécessaire.

Pour consulter le règlement actuel :

https://cegepgim.ca/wp-content/uploads/2022/06/reglement-no-2_mai-2021.pdf

Considérant l'avis de motion déposé à la séance du 31 mai 2023;

Considérant la recommandation de la commission des études à sa séance du 10 mai 2023;

Sur une proposition de M. Guillaume Chassé, appuyée par M. Jean-Philippe Chartrand, il est résolu :

D'adopter la nouvelle version du Règlement n° 2 du Cégep de la Gaspésie et des Îles.

Résolution CA-2223-112

Fichier joint : Règlement no 2_2023_pour CA

15. NOMINATION — DIRECTION DE L'ÉCOLE DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE DU QUÉBEC (ÉPAQ)

La directrice des ressources humaines par intérim, M^{me} Amélie Gagné, présente ce point.

Le président propose d'autoriser les personnes observatrices, M^{me} Sarah Savage et M. Charles Flageoles à être présentes pendant le huis clos.

Sur une proposition de M. Guillaume Chassé, appuyée par M^{me} Yolaine Arseneau, il est résolu :

D'autoriser M^{me} Sarah Savage et M. Charles Flageoles à être présents pendant le huis clos.

Résolution CA-2223-113

Sur une proposition de M. Paul-André Bourque-Éloquin, appuyée par M^{me} Yolaine Arseneau, il est résolu :

D'ouvrir le huis clos à 16 h 27.

Résolution CA-2223-114

Sur une proposition de M. Guillaume Chassé, appuyée par M^{me} Yolaine Arseneau, il est résolu :

De lever le huis clos à 16 h 29.

Résolution CA-2223-115

Considérant la recommandation favorable du comité de sélection;

Considérant l'article 2.04 du Règlement de régie interne qui confie au conseil d'administration la responsabilité de nommer tous les cadres choisis pour des postes permanents;

Sur une proposition de M^{me} Nancy Vigneau, appuyée par M. Jean-Michel Côté, il est résolu :

De nommer M^{me} Jessica Curadeau titulaire du poste de Directrice de l'École des pêches et de l'aquaculture du Québec à partir du 3 juillet 2023.

Résolution CA-2223-116

16. NOMINATION — DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

La directrice générale, M^{me} Yolaine Arseneau, présente ce point.

Il n'y aura pas de nomination lors de la présente séance. Le processus de dotation est en cours, un deuxième affichage aura lieu durant la période estivale.

17. NOMINATION — COORDINATION DES RESSOURCES HUMAINES

La directrice générale, M^{me} Yolaine Arseneau, présente ce point.

Le processus de dotation est en cours. L'affichage est terminé et le comité de présélection a eu lieu. Les entrevues auront lieu le 6 juillet prochain. Les membres du comité exécutif seront convoqués pour une réunion extraordinaire au courant du mois de juillet pour officialiser le remplacement.

18. MODIFICATIONS À L'ORGANIGRAMME

La directrice générale, M^{me} Yolaine Arseneau, présente ce point.

La période de préparation des plans d'effectif étant terminée et à la suite du remplacement de la directrice de l'École des pêches et de l'aquaculture du Québec, trois modifications à l'organigramme sont souhaitées.

D'une part, étant donné les projets de coopération internationale en cours et à venir pour le Sénégal, il est proposé de modifier la charge de projet du directeur adjoint au développement et à la coopération internationale par un poste.

D'autre part, dans un souci d'une meilleure répartition de la charge de travail et en respect des compétences maîtrisées par le personnel d'encadrement, il est proposé d'ajouter le volet « affaires corporatives » au poste de direction des ressources humaines. Ainsi, le secrétariat général sera assumé par cette direction.

Finalement, le processus de sélection pour la direction de l'École des pêches et de l'aquaculture du Québec étant complété, il est de mise de modifier le nom de la détentrice du poste de directrice de l'ÉPAQ pour la personne sélectionnée.

Pour consulter l'organigramme actuel :

<https://cepepim.ca/wp-content/uploads/2023/06/organigramme-2022-2023.pdf>

Sur une proposition de M. Stéphane Gosselin, appuyée par M. Paul-André Bourque-Éloquin, il est résolu :

De modifier l'organigramme du personnel d'encadrement du Cégep de la Gaspésie et des Îles pour tenir compte des éléments suivants :

1. Modifier la charge de projet pour le Directeur adjoint au développement et à la coopération internationale pour un poste en date du 28 juin 2023;
2. Modifier le titre du poste de direction des ressources humaines pour Direction des ressources humaines et des affaires corporatives;
3. Changer le nom du détenteur du poste de direction de l'ÉPAQ par la personne sélectionnée.

Résolution CA-2223-117

19. AUTORISATION DE SIGNATURE — DIRECTION GÉNÉRALE

La directrice générale, M^{me} Yolaine Arseneau, présente ce point.

Le projet de coopération internationale, Solutions écosystémiques d'adaptation durable (SEDAD) est financé via l'enveloppe de financement des Partenariats pour le climat. Les Partenariats pour le climat soutiennent des projets qui mettent à profit les solutions fondées sur la nature (SFN) pour aider les pays, les communautés et les populations d'Afrique subsaharienne, une région particulièrement vulnérable aux changements climatiques, à devenir plus résilients aux effets des changements climatiques et à s'attaquer aux causes de la perte de biodiversité.

Le projet SEDAD touche la Mauritanie (le parc National du Banc d'Arguin), le Sénégal (l'aire marine protégée d'Ufoyaal Kassa-Bandial en Casamance) et la Gambie (les parcs nationaux de Nioumie et Jokadu).

Le Cégep de la Gaspésie et des Îles a reçu, le 14 juin 2023, une proposition d'accord de subvention d'Affaires mondiales Canada et l'a transmise au ministère de l'Enseignement supérieur afin d'obtenir l'autorisation de la signer (Mesure M30). Cette subvention est d'une valeur approximative de 15 M\$ et prévoit un démarrage dès la signature de l'accord par les autorités compétentes et un rapport final au 31 mars 2026.

Considérant la nécessité de désigner un signataire de l'accord de subvention pour le Cégep de la Gaspésie et des Îles avec Affaires mondiales Canada;

Sur une proposition de M^{me} Nancy Vigneau, appuyée par M. Stéphane Gosselin, il est résolu :

D'autoriser la directrice générale, M^{me} Yolaine Arseneau, à signer l'accord de subvention du projet de coopération internationale, Solutions écosystémiques d'adaptation durable (SEDAD) — financé par Affaires mondiales Canada, sous réserve de l'obtention de la mesure M30. La mesure M30 est un arrêté ministériel du Gouvernement du Québec qui autorise le Cégep de la Gaspésie et des Îles à signer l'accord de subvention avec Affaires mondiales Canada.

Résolution CA-2223-118

20. APPEL D'INTÉRÊT – PROGRAMME DE TECHNIQUES POLICIÈRES

Le directeur des études, M. Serge Rochon, présente ce point.

Le Cégep de la Gaspésie et des Îles souhaite répondre à un appel d'intérêt du ministère de l'Enseignement supérieur dans lequel le Cégep a été identifié comme établissement potentiel pour le déploiement de l'offre du programme de *Techniques policières*.

Une lettre d'appui nous a également été remise de la part des cégeps de l'Est du Québec, incluant également Rimouski, qui offre le programme de *Techniques policières* dans son établissement.

Plusieurs critères doivent être respectés pour l'obtention du programme notamment au niveau de l'espace et des locaux nécessaires. À ce sujet, le directeur des études et le coordonnateur des ressources matérielles se sont rendus à Rimouski, en juin pour prendre connaissance des installations nécessaires pour le déploiement du programme. Des réflexions sur le plan pédagogiques sont également en cours avec une équipe de ressources enseignantes.

Considérant l'appel d'intérêt du ministère de l'Enseignement supérieur pour le déploiement de l'offre du programme d'études de *Techniques policières*;

Considérant que le ministère a identifié notre collège dans les établissements potentiels et que nous disposons des espaces nécessaires pour déployer le programme;

Considérant notre grand intérêt pour le programme, les bénéfices pour la région et notre expertise dans les disciplines du code 310 de l'enseignement collégial;

Sur une proposition de M. Paul-André Bourque-Éloquin, appuyée par M. Jean-Philippe Chartrand, il est résolu :

Que le conseil d'administration autorise la Direction des études à répondre à l'appel d'intérêt du ministère dans le but d'offrir le programme de *Techniques policières* dès août 2025.

Résolution CA-2223-119

21. PRÉSENTATION DE L'ESPACE-CONSEIL D'ADMINISTRATION

La conseillère en ressources humaines et affaires corporatives, M^{me} Sarah Savage, présente ce point.

Lors de la séance du 18 janvier 2023, le conseil d'administration a adopté la *Politique de gestion intégrée des documents des archives* du Cégep. Le changement de l'intranet vers l'Espace-Conseil d'administration s'inscrit dans les changements amorcés dans le projet de gestion documentaire du Cégep.

De plus, un nouveau décret du ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN), qui inclut les réseaux de la santé et de l'éducation, a pour objectif de consolider les centres de traitement de l'information (CTI) et d'optimiser le traitement et le stockage des données gouvernementales en prenant appui sur l'infonuagique.

Pour se conformer au décret, le Cégep doit migrer la documentation de l'intranet du conseil d'administration, un réseau local, vers l'Espace-Conseil d'administration qui est un site SharePoint, qui répond au décret en ce qui concerne l'infonuagique.

La nouvelle plateforme permet de diffuser les éléments suivants :

- Documents du conseil d'administration, du comité exécutif et des différents comités du conseil d'administration;
- Actualités du Cégep de la Gaspésie et des Îles;
- Sondage d'évaluation des séances du conseil;
- Calendrier des séances;
- Documents d'accueil des nouveaux membres.

Fichier joint : *Guide d'utilisation de l'Espace CA*

22. CORRESPONDANCES

- Lettre de la ministre de l'Enseignement supérieur du 2 juin 2023 — Plan stratégique 2023-2027 du ministère de l'Enseignement supérieur.
- Lettre de la ministre de l'Enseignement supérieur du 2 juin 2023 — Allocations spécifiques en bonification de l'offre de services – Résidences.

Fichiers joints :

Plan stratégique 2023-2027 du ministère de l'Enseignement supérieur

20230602_PDéry_Reseaux_PresCA_Plan strategique 23-27

20230602_PDERY_PresCA_GAS_Blouin_appels à projets 22-23

23. DÉPÔT DES RAPPORTS DE VOTES ÉLECTRONIQUES

Aucun rapport n'est déposé.

24. DÉPÔT DES RAPPORTS DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Aucun rapport n'est déposé.

25. INFORMATION DU PRÉSIDENT

Le président transmet le point d'information suivant :

16 juin 2023

Présence du président au banquet de l'École des pêches et de l'aquaculture du Québec pour le 75^e anniversaire de l'établissement. Il souligne la participation de nombreuses personnes dont: le ministre québécois de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Monsieur Lamontagne, la ministre du Revenu national et députée de Gaspésie—Les Îles-de-la-Madeleine Madame Lebouthillier ainsi que le député de Gaspé, Monsieur Stéphane Sainte-Croix.

Le président propose d'attribuer une motion de félicitations à l'endroit du comité organisateur de l'événement pour le travail accompli pour assurer la réussite de cet événement.

26. INFORMATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

La directrice générale, M^{me} Yolaine Arseneau, présente les points d'information suivants :

Planification stratégique 2023-2028

- Une rencontre de travail autour de la planification stratégique a eu lieu le 21 juin dernier avec tous les cadres du Cégep.
- La rencontre s'est déroulée sous forme d'atelier avec les différents services.

Période de vacances

- La période de vacances du personnel enseignant est commencée.
- Pour le personnel administratif, les vacances débuteront en juillet. Certains services seront fermés durant cette période.

Rentrée 2023-2024

- La traditionnelle tournée des campus aura lieu le 14, 15 et 16 août prochain.
- Ce sera l'occasion de parler des grands dossiers de l'année 2023-2024 et de lancer officiellement la planification stratégique 2023-2028.

27. INFORMATION DU DIRECTEUR DES ÉTUDES

Le directeur des études, M. Serge Rochon, transmet les points d'information suivants :

Colloque de l'Association québécoise de pédagogie collégiale (AQPC)

- Le colloque avait lieu le 6-7-8 juin dernier à Rivière-du-Loup.
- 1400 personnes dont environ 20 employés du Cégep de la Gaspésie et des Îles étaient présents à cet événement.
- Mme Petra Turkewitsch, enseignante de chimie au campus de Gaspé, a reçu la mention d'honneur de l'Association québécoise de pédagogie collégiale (AQPC) pour le collègue. Ce prix souligne l'excellence ainsi que le professionnalisme des lauréates et lauréats.

- Deux membres du personnel du Cégep de la Gaspésie et des Îles ont présenté des projets du Collège lors de cet événement.
- La présentation de Mme Lisandre Solomon-Gilmore, enseignante en sciences de la nature au campus des Îles de la Madeleine portait sur l'option Recherche-études offerte aux étudiants du Cégep.
- La présentation de Mme Amanda-Émilie Cote-Boudreau, conseillère pédagogique au campus de Carleton portait sur les classes extérieures déployées dans nos établissements. Ce sujet a également fait l'objet d'une publication dans la revue de la pédagogie collégiale de l'AQPC.

Guillaume Chassé propose d'attribuer une motion de félicitations à Mme Lisandre Solomon-Gilmore et Mme Amanda-Émilie Cote-Boudreau pour leurs présentations respectives lors du Colloque de l'Association québécoise de pédagogie collégiale (AQPC).

28. SUIVI DES TRAVAUX À LA RÉSIDENCE ÉTUDIANTE – CAMPUS DE GASPÉ

La directrice générale, M^{me} Yolaine Arseneau présente le suivi.

TRAVAUX À LA RÉSIDENCE

Extérieur de la résidence :

- Nous avons commencé la phase trois de cinq. Les travaux dans les appartements 40 à 57 avancent très bien. La pose de 300 fenêtres est débutée et devrait se terminer au début juillet.
- Il va rester les nouveaux revêtements muraux à compléter au début de l'automne.

Intérieur de la résidence :

- Les travaux sont terminés pour cette année.
- Il restera neuf appartements à faire pour l'an prochain et ce seront les derniers.
- Il restera 3 pavillons et les corridors à compléter.
- La fin de ces travaux est toujours prévue à l'été 2025.

OCCUPATION

Situation actuelle :

- Nous avons attribué des chambres à 290 résidents actuellement (certains sont en occupation double).
- 66 personnes sont sur la liste d'attente (formulaire de demandes désactivées depuis aujourd'hui).
- Nous avons 19 chambres en rénovation cet automne.

Projection :

- Nous prévoyons augmenter notre capacité, en reprenant les espaces organismes, en rénovant trois appartements supplémentaires, qui nous donneront 14 chambres supplémentaires.
- Pour les pavillons, il nous reste à rénover le pavillon York (W) et le pavillon Dartmouth (Y), et nous reprendrons les espaces du pavillon Z. Dans les pavillons W et Y, nous allons transformer quelques duos de chambres simples en chambres doubles, et allons agrandir les cuisines.
- Au terme des rénovations, nous aurons environ 330 chambres.

29. SUIVI DU CAMPUS DE MONTRÉAL

La directrice générale, M^{me} Yolaine Arseneau présente le suivi.

- Pour les deux prochaines années, le campus de Montréal va continuer à opérer.
- La projection actuelle est de 325 étudiantes et étudiants au campus de Montréal.
- Il y aura une autre rentrée qui va se passer demain, le 29 juin, comme les étudiants qui vont entrer avant le 1er juillet pourront suivre leur programme en anglais et n'auront pas à démonter leur connaissance du français.
- La porte n'est pas fermée à une possible nouvelle entente, qui serait moins longue, avec notre partenaire.
- Le partenaire croit qu'il serait possible de faire du démarchage auprès de clientèles francophones pour démarrer des cohortes en français.
- Le conseil sera tenu au courant des développements et le Cégep est accompagné sur le plan juridique pour ce processus.

30. SUIVI DES ACTIVITÉS À L'INTERNATIONAL

Les fiches de projets sont déposées à titre informatif.

Fichier joint : Fiches_projets_international_2023-06-28

31. ÉLECTIONS AUX COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La secrétaire générale, M^{me} Yolaine Arseneau, assure d'office le rôle de présidente d'élection et de scrutin. Pour l'assister dans son rôle, il convient de nommer deux scrutateurs.

Sur une proposition de M^{me} Nancy Vigneau, appuyée par M. Jean-Michel Côté, il est résolu :

De nommer M. Charles Flageole et M^{me} Sarah Savage à titre de scrutateurs.

Tout au long du processus d'élection, lorsque l'on fait référence aux membres internes, il s'agit des étudiants et étudiantes et des membres du personnel du Cégep. Lorsque l'on fait référence aux membres externes, il s'agit des représentants et représentantes des groupes socio-économiques, des entreprises, des parents et des titulaires de diplômes du Cégep.

Résolution CA-2223-120

COMITÉ AD HOC DES RÉSIDENCES

Pour donner suite à une plainte des parents, un comité ad hoc portant sur le volet santé-sécurité des résidences et sur les travaux a été créé.

Considérant que la situation a été prise en charge et que les correctifs ont été apportés;

Sur une proposition de M. Guillaume Chassé, appuyée par M^{me} Nancy Vigneau, il est résolu :

De mettre fin au comité ad hoc des résidences en date du 28 juin 2023.

Résolution CA-2223-121

PRÉSIDENTE

L'élection à la présidence se fait conformément au *Règlement de régie interne du Cégep* et à l'article 14 de la *Loi sur les cégeps* : « Le conseil choisit chaque année son président parmi ceux de ses membres qui ne font pas partie du personnel du collège ou n'y sont pas étudiants. »

La personne qui assure la présidence est membre d'office des comités suivants :

- Comité exécutif;
- Comité des ressources humaines;
- Comité d'audit et des finances (poste réservé d'office à la présidence ou à la vice-présidence);
- Comité de gouvernance et d'éthique (poste réservé d'office à la présidence ou à la vice-présidence);
- Participation à des comités ad hoc.

Les principales responsabilités de la présidence sont :

- De s'assurer que le conseil est dûment organisé et qu'il fonctionne efficacement;
- D'assurer la coordination des travaux du conseil avec le comité exécutif et les comités statutaires;
- De dresser, en collaboration avec la direction générale, le plan annuel de travail du conseil.

M. Antonio J. Blouin est actuellement président du conseil d'administration.

ÉLECTION À LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La présidente d'élection déclare la période de mise en candidature ouverte pour le poste de président ou de présidente. Elle rappelle qu'une personne peut se proposer elle-même.

La personne suivante est mise en candidature :

- M. Paul-André Bourque-Éloquin propose M. Antonio J. Blouin

La présidente confirme la fermeture de la période de mise en candidature.

- M. Antonio J. Blouin accepte.

Sur une proposition de M. Paul-André Bourque-Éloquin, appuyée par M. Jean-Michel Côté, il est résolu :

De nommer M. Antonio J. Blouin à titre de président du conseil d'administration pour l'année 2023-2024.

Résolution CA-2223-122

VICE-PRÉSIDENTE

L'élection à la vice-présidence se fait conformément au *Règlement de régie interne du Cégep*.

La personne qui assure la vice-présidence est membre d'office des comités suivants :

- Comité d'audit et des finances (poste réservé d'office à la présidence ou à la vice-présidence);
- Comité de gouvernance et d'éthique (poste réservé d'office à la présidence ou à la vice-présidence).

Les principales responsabilités de la vice-présidence sont :

- D'exercer les pouvoirs de la présidence en cas d'absence ou d'incapacité d'agir de cette dernière;
- D'exercer les pouvoirs que lui délègue le conseil.

M. Paul-André Bourque-Éloquin est actuellement vice-président du conseil d'administration.

ÉLECTION À LA VICE-PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La présidente d'élection déclare la période de mise en candidature ouverte pour le poste de vice-président ou de vice-présidente.

La personne suivante est mise en candidature :

- M. Guillaume Chassé propose Paul-André Bourque-Éloquin.

La présidente confirme la fermeture de la période de mise en candidature.

- M. Paul-André Bourque-Éloquin accepte.

Sur une proposition de M. Guillaume Chassé, appuyée par M^{me} Nancy Vigneau, il est résolu :

De nommer M. Paul-André Bourque-Éloquin à titre de vice-président du conseil d'administration pour l'année 2023-2024.

REPORT DES ÉLECTIONS AU 20 SEPTEMBRE 2023

La présidente d'élection propose aux membres du conseil d'administration de reporter le point des élections aux comités du conseil d'administration à la première séance de l'année prochaine.

Considérant le nombre réduit de membres présents à la rencontre du 28 juin 2023;

Considérant les nouveaux membres qui vont rejoindre le conseil d'administration en septembre prochain;

Sur une proposition de M. Jean-Michel Côté, appuyée par M. Guillaume Chassé, il est résolu :

De prolonger le mandat des comités jusqu'à la prochaine séance du conseil d'administration qui aura lieu le 20 septembre 2023.

Résolution CA-2223-123

32. QUESTIONS DIVERSES

Aucune question n'est posée.

33. DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance ordinaire du conseil d'administration aura lieu le 20 septembre 2023 à 15 h.

Les membres recevront dans les prochains jours les convocations à l'agenda pour les séances ordinaires du conseil d'administration en 2023-2024.

Comme convenu au Règlement de régie interne, le comité exécutif prend le relais du conseil d'administration pendant la période estivale.

34. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de M. Paul-André Bourque-Éloquin, appuyée par M. Stéphane Gosselin, le président lève la séance après épuisement de l'ordre du jour à 17 h 39.

SIGNATURES



Antonio J. Blouin

Président du conseil d'administration



Yolaine Arseneau

Directrice générale et secrétaire générale